

VERS UNE MÉTHANISATION DURABLE EN GRAND EST



Charte du Grand Est - 2026

VERS UNE MÉTHANISATION DURABLE EN GRAND EST

La présente charte filière est une actualisation de la « Charte pour le développement de la méthanisation en Grand Est » qui avait été élaborée en 2019 dans le cadre de la mise en place d'une stratégie régionale dédiée à la méthanisation durable.

1. Les constats de la méthanisation en Grand Est

La méthanisation se situe au carrefour de l'agriculture, de l'industrie, de la gestion des déchets et de la production d'énergie. Véritable moteur pour les territoires, elle renforce les liens entre secteur agricole, collectivités et tissu industriel grâce à un maillage décentralisé de production de biométhane capable de répondre efficacement aux besoins énergétiques locaux. Comme toute filière d'énergie renouvelable, elle génère des emplois durables et non délocalisables tout en contribuant à la souveraineté énergétique. Le biogaz qu'elle produit occupe une place essentielle dans la transition énergétique, puisqu'il peut être stocké et répondre à l'ensemble des usages : chaleur, électricité, gaz ou carburant.

La méthanisation — qu'elle soit agricole, territoriale ou industrielle — est un levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de substitution aux engrais de synthèse grâce au digestat, de valorisation locale et responsable des déchets organiques, ainsi que de diversification économique pour les territoires.

Les retours d'expérience démontrent que le cadre réglementaire, économique et environnemental en vigueur constitue un levier pour accompagner le développement de la filière de manière à éviter les effets indésirables. La montée en puissance de la méthanisation s'appuie sur une coopération croissante entre les acteurs, permettant d'assurer une valorisation optimale de la biomasse et du digestat, ainsi qu'une intégration harmonieuse des projets au sein des territoires.

Pour accompagner cet élan, il est essentiel d'offrir aux acteurs des repères clairs et un soutien adapté, facilitant la compréhension et l'adhésion autour de projets parfois complexes. C'est dans cet esprit que cette charte de filière a été révisée. Elle porte une vision commune, ambitieuse et pragmatique, tournée vers une méthanisation durable.

En cohérence avec la future programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), cette charte exprime la volonté collective de poursuivre un développement pérenne de la méthanisation, conformément aux orientations du SRADDET, du Schéma Régional Biomasse (SRB), du Comité Régional de l'Énergie (CRE) et au service des transitions écologique et énergétique de notre région.

Les signataires de la présente charte réaffirment leur engagement commun en faveur d'un développement vertueux, raisonné et harmonieux, visant une méthanisation durable sur l'ensemble du territoire du Grand Est et s'appuyant sur un cadre réglementaire à respecter. Cet engagement s'appuie sur des principes solides et poursuit les objectifs suivants :

- » Renforcer la confiance afin de travailler collectivement à la consolidation d'une filière attentive aux enjeux agricoles, environnementaux, économiques et sociétaux.
- » Optimiser la gouvernance globale pour encourager le dialogue entre les acteurs, garantir la transparence de l'information et assurer l'interopérabilité des données, afin que chacun puisse s'exprimer, être entendu, construire des compromis.
- » Soutenir la création d'outils techniques, financiers et d'accompagnement pour conforter les installations existantes et favoriser l'émergence de nouveaux projets, en valorisant les compétences de chaque acteur dans une dynamique de coopération.
- » Préserver une utilisation équilibrée des ressources, en veillant à éviter tout conflit d'usage et toute concurrence entre sources d'approvisionnement.

Cette démarche volontaire permet de faire émerger une vision partagée de la trajectoire régionale de la méthanisation ainsi qu'une volonté d'engagements spécifiques de la part de chaque catégorie d'acteurs, venant renforcer l'ambition collective.



2. Une vision partagée de la trajectoire régionale de méthanisation durable

En adéquation avec Ambition 2030, la stratégie régionale vise à bâtir une agriculture performante, moteur de développement et de résilience pour nos territoires, en conciliant — et en réconciliant — les enjeux économiques, environnementaux et sociaux pour atteindre une triple performance. Ainsi, notre vision du développement de la méthanisation en Région Grand Est est celle d'une méthanisation en cohérence avec les enjeux d'un développement harmonieux de son territoire (5S) :

- garantissant la **S**écurité alimentaire ;
- assurant la **S**anté des sols, de l'air et de l'eau ;
- étant **S**ource de bioproduits (digestat, CO₂) ;
- contribuant, en complémentarité avec les autres EnR, à la **S**ouveraineté énergétique du territoire régional et national ;
- assurant ainsi la **S**érénité des populations et de la société.

Elle s'inscrit pleinement dans une démarche participative, où citoyens, acteurs locaux et communautés professionnelles sont associés aux décisions et aux actions, indispensables pour atteindre ces objectifs. Cette approche vise un partage équilibré de la valeur ajoutée, dans le temps comme dans l'espace, et répond à l'ambition d'une filière servant l'intérêt général.

La méthanisation dispose de caractéristiques uniques parmi les énergies renouvelables. Elle constitue un véritable lien entre les acteurs du territoire, permettant une approche transversale et systémique, essentielle à un développement durable.

2.1. Une production de biogaz intégrée à l'agriculture régionale

La trajectoire régionale de cette méthanisation durable accompagne pleinement les orientations agricoles en :

- offrant un levier de transition accessible à toutes les exploitations ;
- encourageant des pratiques agricoles plus vertueuses ;
- contribuant à la réduction des produits phytosanitaires et des engrais de synthèse ;
- tendant à rendre les sols plus fertiles, plus vivants et plus durables ;
- préservant l'équilibre entre production pour l'alimentation humaine, l'alimentation animale et les besoins énergétiques ;
- valorisant efficacement les déchets agricoles, industriels ou issus des collectivités ;
- structurant les territoires à travers des projets porteurs de sens et d'innovation ;
- favorisant la conversion des cogénérations en fin de vie vers l'injection afin d'éviter des friches industrielles.

2.2. La production de biogaz, un levier responsable pour la décarbonation agricole et la gestion locale des déchets

La trajectoire régionale de transition énergétique s'inscrit dans une logique de proximité, combinant à la fois la valorisation locale des déchets organiques (effluents, biodéchets...) et la production agricole dédiée à la décarbonation. En effet, le retour au sol des digestats issus de la méthanisation permet d'améliorer le bilan carbone des exploitations agricoles bénéficiaires en réduisant l'apport d'engrais fossiles.

2.3. Produire du biogaz avec une performance énergétique exemplaire

Les signataires de cette chartre souhaitent appuyer les projets qui assurent une valorisation optimale de l'énergie, en s'appuyant sur :

- un taux de valorisation énergétique élevé, garant d'efficacité ;
- une poursuite de l'optimisation des processus de production de méthane ;
- une utilisation intelligente de la chaleur en cas de cogénération ;
- une valorisation pertinente des coproduits (digestat, CO₂) ;
- un équilibre judicieux entre performance énergétique et valeurs environnementales, notamment dans la gestion du digestat (transformation, stockage, transport, épandage).

2.4. Utiliser une technologie adaptée, innovante et évolutive

La trajectoire régionale encourage le recours à des équipements performants, durables et sûrs, pour l'environnement et les humains qui les utilisent favorisant :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la limitation des nuisances pour les riverains,
- une efficacité énergétique renforcée,
- des revenus complémentaires solides pour les agriculteurs.



3. Des engagements forts des différentes catégories d'acteurs pour une méthanisation régionale vertueuse et durable

La mise en œuvre de la vision précédemment décrite implique de poursuivre le déploiement des bonnes pratiques respectant la réglementation en vigueur. A la suite des consultations (questionnaires en ligne, rencontre des acteurs majeurs, ateliers de travail), huit catégories d'engagements ont été retenues :

- gouvernance, Information et Acceptabilité;
- approche territoriale ;
- agriculture
- environnement ;
- compétitivité, performance énergétique et innovation ;
- formation ;
- financement ;
- suivi.

Ces engagements définissent l'éthique globale de la présente Charte, et des outils, actions et projets qui en découleront.

Bien que représentant déjà une évolution par rapport à l'édition de 2019, la présente version pourra être enrichie en fonction des évolutions de la filière et du retour d'expérience de son application à des projets concrets.

3.1. Engagements Gouvernance, Information et Acceptabilité

Face aux multiples enjeux, la filière méthanisation a un besoin crucial de renforcer davantage la confiance entre les acteurs, les institutions et les territoires. Pour ce faire, la gouvernance régionale doit être « facilitateur » tout en s'attachant à porter les orientations politiques et faire connaître la réglementation afin que la méthanisation soit reconnue comme un levier de développement et pourvoyeuse de solutions dans la transition énergétique des territoires et de l'agriculture.

En cohérence avec les différentes stratégies régionales, la Région est là pour faciliter les échanges avec les acteurs, rendre lisible la stratégie, encourager la concertation, permettre l'accès à tous les outils d'aide à la décision et produire de la donnée. Elle permettra de renforcer les partenariats avec les services de l'Etat et de définir des indicateurs et critères pouvant permettre une évaluation objective et harmonisée des projets et de la filière (ces éléments alimenteront l'Appel à Projets ADEME, les dispositifs en cours et les échanges avec les territoires : collectivités, agences de l'eau, etc.).

Engagements pris par les signataires :

Cohérence des stratégies

- » Assurer la cohérence et le suivi de la Stratégie méthanisation avec les différentes stratégies régionales
- » Suivre la progression et l'atteinte des objectifs de Gaz renouvelables dans le SRADDET
- » S'assurer du développement vertueux et concerté de la méthanisation en cohérence avec la ressource en biomasse disponible

- » Poursuivre et consolider la production de données régionales afin d'enrichir l'observatoire régional de la méthanisation
- » Faciliter une meilleure articulation entre les politiques locales et régionales
- » Permettre un accompagnement pour la sécurisation du foncier

Prise de décisions

- » Assurer la circulation des informations et des données pour éclairer les prises de décisions
- » Faciliter les échanges pour que chacun soit en mesure de s'exprimer, d'être entendu, de trouver des compromis
- » Garantir la transparence des décisions
- » Arbitrer collectivement les choix pouvant être opérés
- » Encourager la mise en relation entre les acteurs privés et publics en amont de projets de nouvelles installations

Information et acceptabilité

- » Développer une démarche pédagogique cohérente autour de l'éducation à l'énergie
- » Faire connaître la loi et les orientations politiques
- » Promouvoir l'information et la concertation des parties prenantes pour favoriser l'appropriation des projets de méthanisation par les populations locales concernées
- » Pour les territoires volontaires et demandeurs, soutenir la mise en place d'une gouvernance locale
- » Augmenter la visibilité de la filière auprès du grand public en communiquant à l'échelle du territoire sur ses atouts en termes de transition énergétique, de mobilité, de débouchés professionnels, d'ancrage territorial agricole, en capitalisant sur des exemples concrets de réussite
- » Favoriser le développement de projets permettant l'investissement citoyen

3.2. Engagements Approche territoriale

La méthanisation offre une solution performante et s'inscrit pleinement dans une dynamique de territoire à énergie positive. Elle répond à un véritable intérêt général, partagé par les habitants, tout en assurant une valorisation énergétique efficace. En privilégiant une telle approche, l'ensemble des acteurs participe activement au développement durable de leur territoire. Nous proposons de/d' :

- » Encourager une approche territoriale et intégrée comme base de choix du mode de valorisation
- » Promouvoir les projets de méthanisation dans une logique territoriale d'économie circulaire, de bioéconomie, de gestion des déchets et de préservation de la ressource en eau
- » Favoriser l'ancrage territorial des projets en encourageant les partenariats locaux et le développement d'une filière économique locale non délocalisable
- » Faciliter l'accès aux réseaux de distribution et de transport de gaz
- » En amont de l'installation et tout au long du fonctionnement des unités, s'engager à prendre en compte les spécificités locales et à préserver les aires d'alimentation de captage ainsi que les réservoirs de biodiversité
- » Favoriser la conservation des garanties d'origine produites localement pour valoriser l'engagement de la filière et du territoire

3.3. Engagements Agriculture

La place de l'agriculture, sur laquelle repose la méthanisation, est essentielle et l'adoption d'une position équilibrée est justifiée. L'objectif est de mettre en avant les pratiques vertueuses et d'accompagner, de manière réaliste, l'évolution du monde agricole, en adéquation avec les besoins de la société et le respect de l'environnement.

En tant qu'outil agronomique, la méthanisation apporte de nombreux bénéfices : le digestat produit contribue à remplacer les engrais minéraux de synthèse, et les cultures intermédiaires et les couverts végétaux accompagnés de bonnes pratiques agronomiques, participent à la protection et à l'amélioration des sols et de la qualité de l'eau. De plus, elle incite les agriculteurs à être plus attentif et à mieux connaître le fonctionnement des sols, à une gestion raisonnée et optimisée de la fertilisation et à développer l'autonomie des exploitations (intrants, énergie).

La réduction des impacts environnementaux de la méthanisation doit être poursuivie et des améliorations sont à rechercher notamment au niveau du stockage des intrants, de l'usage du digestat ou des itinéraires techniques des cultures intermédiaires. Ainsi, les acteurs signataires s'engagent, afin de renforcer les performances environnementales de la filière, à intégrer →

Élevage : d'une prise en compte de l'existant à une transition vers de nouveaux modèles agricoles

- » Les projets de méthanisation doivent être conçus de manière à garantir l'équilibre entre production pour l'alimentation animale et énergétique, les élevages conservant ainsi pleinement leur autonomie alimentaire
- » Les projets de méthanisation construits sur les élevages sous démarche de qualité reconnue ou s'engageant à court terme (3 ans) vers ces critères sont encouragés

Intégration de cultures complémentaires en tenant compte de la complexité des systèmes cultureux et des exploitations agricoles

La diversité de la ration constitue une opportunité pour optimiser l'alimentation du digesteur, renforcer la production de biogaz et gérer sereinement la saisonnalité de certains substrats. Plusieurs types de cultures peuvent contribuer efficacement à cet objectif :

- » les cultures principales à vocation énergétique ;
- » les résidus de cultures ;
- » les cultures intermédiaires ou couverts végétaux, parmi lesquels :
 - les CIVEs, implantées entre deux cultures principales et spécifiquement destinées à la production d'énergie ;
 - les CIPAN, qui assurent avant tout une gestion efficace de l'azote et offrent, en complément, un potentiel énergétique intéressant ;
- » les prairies et bandes enherbées.

En matière de méthanisation, l'État français encourage un usage équilibré des cultures énergétiques afin de préserver les productions alimentaires et la souveraineté alimentaire et d'éviter les dérives observées dans d'autres modèles. Cette approche se traduit dans les appels à projets nationaux et régionaux, qui fixent un pourcentage maximal de cultures mobilisables, calculé sur la SAU, le tonnage ou sur le potentiel méthanogène du gisement. Selon les dispositifs, cette limitation concerne les seules cultures alimentaires ou l'ensemble des cultures susceptibles d'être valorisées.

Les CIVEs ne relèvent pas de la production alimentaire. Elles présentent un potentiel intéressant mais fortement dépendant du contexte pédoclimatique et des cultures principales entre lesquelles elles s'intercalent. Elles font l'objet de nombreux essais prometteurs, ouvrant la voie à une meilleure maîtrise de leur production, et contribuant ainsi au renforcement de la sécurité des systèmes d'exploitation et à l'amélioration de la qualité des sols. Dans ce contexte, les signataires reconnaissent que :

- » Les CIVEs pourront être gérées avec un stock d'avance pour mieux parer aux aléas climatiques et apporter de la souplesse dans les itinéraires techniques, en fonction des territoires.
- » Tant pour l'approvisionnement en biomasse que pour l'épandage des digestats, les prairies permanentes s'inscrivent en complémentarité de la méthanisation durable. En offrant de nouveaux débouchés, notamment la production de biogaz et la valorisation agronomique par l'épandage, la méthanisation participe à la préservation des prairies permanentes. Elle peut également contribuer au maintien et à la protection des zones humides.
- » La méthanisation joue un rôle majeur dans la valorisation des cultures intermédiaires et des coproduits (effluents d'élevage, coproduits domestiques/industriels, cultures déclassées).

Engagements digestat/fertilisation

Le digestat offre un réel atout agronomique en tant que fertilisant et substitut aux engrais de synthèse, dès lors qu'il est bien caractérisé et que son épandage s'effectue dans de bonnes conditions et dans le respect de la réglementation, avec un matériel adapté. Le respect de ces pratiques est essentiel à la préservation de la qualité de l'environnement.

Les acteurs signataires s'engagent ainsi à :

- » Optimiser l'usage du digestat en fonction de sa valeur agronomique
- » Inciter la substitution des engrais de synthèse (azote, potasse et phosphore) par le digestat
- » Privilégier la séparation de phase dans certaines situations (épandages grandes cultures) pour une meilleure utilisation du potentiel agronomique du digestat
- » Utiliser un matériel adapté pour limiter la volatilisation de l'azote (pendillard, enfouisseur)
- » Proposer un guide des bonnes pratiques d'épandage (zones d'épandage, qualité, etc.)
- » Favoriser les dynamiques locales de gestion de l'azote et éviter autant que possible l'exportation des excédents
- » Afin de ne pas compromettre la capacité d'apports en fertilisants organiques de l'agriculture régionale, privilégier, dans les zones de protection où les apports d'intrants sont autorisés comme dans les zones Natura 2000, des pratiques agronomiques vertueuses en cohérence avec les objectifs de conservation.

3.4. Engagements Environnement

La méthanisation est une activité économique soumise à une réglementation stricte (Plan d'actions régional Nitrates notamment) que chaque porteur de projet est tenu de respecter, et qui vise à permettre aux projets d'évoluer harmonieusement dans leur environnement, notamment vis-à-vis des aires d'alimentations de captages, des cours d'eau et des zones prairiales, réservoirs de biodiversité. Garantir la sécurité des unités de méthanisation et favoriser la prévention limiteront tout impact négatif sur l'environnement.

Les performances environnementales des installations peuvent varier, ce qui offre de réelles opportunités d'amélioration et de valorisation de meilleures pratiques. Le bilan GES de la méthanisation est globalement très favorable grâce à la substitution aux énergies fossiles mais il est possible d'aller encore plus loin en encourageant les unités qui optent pour les équipements les plus sûrs afin de limiter les émissions de méthane.

La méthanisation permet de produire du méthane à partir de matières qui, en conditions aérobies, auraient principalement émis du CO₂. Comme le méthane possède un potentiel de réchauffement global nettement supérieur, une attention particulière doit être portée à la maîtrise des émissions. Les installations disposent déjà de dispositifs d'étanchéité régulièrement vérifiés dans le cadre d'un programme de maintenance accessible aux services en charge du contrôle des installations classées.

Les partenaires des projets ont pleinement la possibilité de garantir une maintenance rigoureuse et continue. Le choix d'équipements adaptés constitue également un levier important dans l'évitement des éventuelles pertes.

La dimension environnementale doit être appréhendée à la fois à l'échelle de chaque unité de méthanisation et à l'échelle du territoire. L'objectif de cette partie est de réaffirmer la volonté des signataires d'intégrer pleinement la dimension environnementale dans cette charte, notamment →

Fonctionnement général de l'unité de méthanisation, prévention des pertes et des nuisances :

- » Permettre un contrôle régulier de l'installation afin de prévenir et détecter les pertes de méthane
- » Élaborer et diffuser des outils visant à informer sur la réglementation en vigueur quant à la limitation des nuisances potentielles subies par les riverains (bruit, odeurs, trafic routier, etc.) tels que des guides paysagers pour les verrues paysagères
- » Favoriser l'intégration paysagère des nouvelles unités de méthanisation et l'amélioration de celle des installations existantes, afin d'harmoniser leur insertion dans les territoires et de renforcer leur acceptation locale
- » Encourager un dialogue en amont des projets avec les services architecturaux compétents (CAUE et/ou ABF) afin d'accompagner la conception et de garantir une meilleure intégration paysagère

Conditions de stockage du digestat

- » Un dimensionnement du stockage en adéquation avec l'activité des exploitations présente un réel intérêt agronomique. Pour que les acteurs puissent recourir à l'épandage dans les conditions pédoclimatiques optimales, développer les capacités de stockage nécessaires, en cohérence avec la surface potentiellement épandable, les besoins des cultures réceptrices et les périodes d'interdiction d'épandage
- » Si les surfaces d'épandage sont éloignées du site d'implantation, la mise en place de stockages déportés est à favoriser et faciliter

Valorisation du gaz :

- » Valoriser le CO₂ biogénique dès lors que cela est envisageable d'un point de vue technico-économique
- » Valoriser au mieux le biogaz résiduel de l'unité de méthanisation (les matières ne sont jamais totalement digérées après les étapes de digestion)

Rayon d'approvisionnement :

- » Optimiser, dans une logique de proximité, le rayon d'approvisionnement.

Épandage du digestat :

- » Tout épandage est effectué conformément à la réglementation en vigueur, notamment en zones sensibles
- » De manière globale, favoriser les épandages dans des conditions et sur des parcelles qui permettent de réduire les impacts sur la ressource en eau
- » Favoriser le transport du digestat liquide par des moyens décarbonés, dès lors que cela est envisageable d'un point de vue technico-économique.

3.5. Engagements Compétitivité, Performance énergétique et innovation

L'un des principaux défis de la valorisation de la biomasse réside dans la diversification des intrants tout en assurant une production stable et efficiente de biogaz. De nombreux substrats, bien que riches en potentiel méthanogène, restent sous-exploités en raison de leur complexité de dégradation et des perturbations qu'ils peuvent entraîner dans le processus de méthanisation. Il est donc essentiel de développer des méthodes de prétraitement adaptées pour intégrer ces intrants dits « difficiles » sans compromettre la stabilité du digesteur. Par ailleurs, l'amélioration de la production de biométhane passe également par une optimisation des procédés existants : les digesteurs actuels ne permettent pas toujours d'extraire la totalité du potentiel énergétique des intrants. Dans cette perspective, les engagements suivants peuvent être pris :

- » Optimiser les unités de méthanisation en tenant compte de la diversité des intrants (agricoles ; biodéchets ; boues d'épuration urbaines ; effluents industriels)
- » Être force de proposition pour reconverter, vers un modèle pérenne, les sites de méthanisation existants dont le modèle économique n'est plus compétitif ou dont la technologie utilisée ne permet pas une production optimale et valorisable d'énergie permettant de maintenir ainsi les infrastructures existantes
- » Dans le domaine agricole, encourager les projets collectifs permettant une mutualisation des ressources et privilégier la juste répartition de la valeur générée aux agriculteurs
- » Accompagner les porteurs de projets en termes de conseils, financement, formation pour la mise en place de projets économiquement viables et en cohérence avec l'activité du porteur, son patrimoine et ses ressources à valoriser
- » Favoriser la recherche et le développement de nouvelles techniques de méthanisation et d'utilisation du biogaz
- » Développer des outils et/ou clause juridiques à intégrer dans les pactes d'associés préservant les intérêts agricoles (retour au sol, indexation des prix, etc.)
- » Partager les expériences et participer à des travaux de recherche et à l'innovation
- » Évaluer la performance énergétique des unités au-delà de la logique technico-économique

3.6. Engagements Sensibilisation et Formation

Cette transition doit être accompagnée par le renforcement de la sensibilisation du public à la méthanisation et à ses bénéfices, à intégrer les considérations éthiques, à renforcer les compétences via l'éducation, la formation continue et la reconversion et enfin à promouvoir la mixité et l'attractivité du secteur auprès des femmes et des jeunes. Pour cela, les engagements suivants peuvent être pris par les acteurs régionaux :

- » Se former et associer ses collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue
- » Développer des contenus pédagogiques de formation associés à la création, au fonctionnement, à l'entretien d'une unité de méthanisation et à la gestion d'une entreprise à destination des porteurs de projet, des exploitants et des salariés des sites
- » Encourager la formation des élus locaux pour faciliter le déploiement de la planification énergétique
- » Favoriser l'accompagnement des porteurs de projet sur les aspects techniques de la méthanisation et la création d'une nouvelle activité économique et commerciale
- » Encourager les échanges entre professionnels, la transmission des retours d'expériences et le partage d'informations
- » Sensibiliser davantage les porteurs de projet, notamment dans le secteur agricole, sur l'impact de la méthanisation dans la gestion d'une exploitation existante et sur la préservation des ressources en eau et la biodiversité
- » Sensibiliser davantage les porteurs de projet sur les montages avec des tiers investisseurs
- » Sensibiliser davantage les collectivités sur la participation citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables, notamment dans l'investissement partagé dans les projets de méthanisation

3.7. Engagements Financement

Les conditions de financement des projets de méthanisation diffèrent des autres ENR. En effet, la méthanisation d'une ressource organique produit à la fois de l'énergie et un digestat dont l'usage agricole permet une valorisation locale du carbone, de l'azote et des autres matières fertilisantes. Chaque projet repose ainsi sur un contexte local avec des investissements adaptés et des usages variés. Avec le développement de la méthanisation, les mécanismes de financement ont dû évoluer pour s'adapter au nouveau contexte et types de projet. Les porteurs de projets doivent être mieux informés des évolutions afin de mieux les appréhender en vue du montage de leur projet. La diversité des sources de financement et de rémunération, via les fonds propres, les tarifs d'achat ou encore la vente d'énergie de gré à gré mérite d'être étudiée selon chaque typologie de projet. Afin de soutenir le développement de la méthanisation en Région, les signataires s'engagent à ➔

- » Développer l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage financier de leur installation de méthanisation (dont mise en visibilité des appels à projets ou autres mesures incitatives)
- » Favoriser les échanges entre les financeurs privés et publics en vue d'étudier les modes de financement adéquats et adaptés à chaque typologie de projet
- » Encourager le financement participatif comme mode de financement alternatif et citoyen des projets de méthanisation
- » Accompagner les unités en conversion vers l'injection
- » Créer des lieux d'échanges entre porteurs de projets et industriels pour favoriser de nouveaux modèles économiques
- » Mobiliser les SEMs territoriales dans les projets
- » Accompagner la transmission des unités de méthanisation

3.8. Engagements de suivi

Afin d'assurer la transparence et l'efficacité des présents engagements de cette charte, des indicateurs de suivi seront définis et mis en place. Ces indicateurs, qualitatifs et quantitatifs, permettront d'évaluer régulièrement l'avancement des actions entreprises et de mesurer l'atteinte des objectifs fixés. Ils feront l'objet d'un suivi périodique et pourront être ajustés, en concertation avec les parties prenantes, afin de garantir une amélioration continue et une conformité durable aux engagements pris.

Ce suivi viendra compléter les travaux de l'ADEME sur l'Observation régionale de la méthanisation en Région Grand Est pour faciliter le pilotage des politiques publiques.

4. La mission d'un collectif régional engagé

La mission que les signataires de la présente Charte s'assignent dans ce cadre est de permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, par l'émergence dans les territoires de projets respectant les valeurs de la présente Charte.

Les signataires de la Charte s'engagent à :

- Promouvoir la présente Charte ;
- Identifier, accompagner, et soutenir les projets répondants aux fondamentaux de cette charte ;
- Rechercher et déployer les moyens et outils favorisant l'application de la présente charte.

Si les engagements proposés dans ce document peuvent paraître nombreux, ils sont néanmoins incontournables pour répondre aux exigences d'une vision de développement d'une méthanisation régionale durable. La Région Grand Est, forte de ses acteurs, se doit de porter ces pratiques. En cas de non-respect des bonnes pratiques de façon récurrente ou irréversible, la compatibilité à la charte sera caduque.

Les signataires s'engagent à renforcer leurs actions en faveur des engagements ci-dessus afin de contribuer ensemble à faire du développement de cette filière durable un projet de territoire.



SIGNATAIRES ET PARTENAIRES DE LA CHARTE VERS UNE MÉTHANISATION DURABLE EN GRAND EST



Avec la participation de



Paris, le 23 février 2026



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01



www.grandest.fr